Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 056-200066785-20251210-B_2025_047-DE

Bureau Communautaire du 4 décembre 2025 Délibération n°B_2025_047

L'an deux mille vingt cinq, le quatre décembre à 12 heures 00 le Bureau Communautaire légalement convoqué le 28 novembre 2025, s'est réuni à siège OBC - Malestroit sous la présidence de M. Jean-Luc BLEHER

Séance publiée le : 28 novembre 2025

Membres du Bureau Communautaire en exercice : 16

Etaient présents (11) :
BLEHER Jean-Luc, STRICOT Gaëlle, LELIEVRE Pierrick, YHUEL Yann, HERVE Muriel, MARCY Christelle, HOURMAND Sylvie, GUE Thierry, GENOUEL Fabrice, HURTEBIZE Didier, GUIHARD Jean-François

Absents ayant donné pouvoir (1) :
DE CHABANNES Alain donne procuration à STRICOT Gaëlle

Absents excusés (2) :
HERRY Marie-Hélène, GICQUELLO Bruno

Secrétaire de séance : Mme Christelle MARCY

Objet : - Economie - Actualisation des tarifs de terrains sur les parcs d'activités

Monsieur le président rappelle aux membres du bureau communautaire la délibération C.2024-053 du 12 décembre 2024 fixant les tarifs de commercialisation des terrains sur les parcs d'activités :

- Val Coric Ouest, la Paviotaie-Tirpen et la Garmanière : 40 €HT/m²
- Bel Orient, Le Gros Chêne, Saint Abraham, Beaurepaire, L'Epine, Montvollet et Les Boussards : 30 €HT/m²

Monsieur le président propose d'augmenter les tarifs comme suit pour répondre au besoin de financement du budget « parcs d'activités » dont le déficit prévisionnel est envisagé à hauteur de 1.5 M € :

- Val Coric Ouest, la Paviotaie-Tirpen et la Garmanière, Bel Orient, Le Gros Chêne, Saint Abraham, Beaurepaire,: 45 €HT/m²
- L'Epine, Montvollet et Les Boussards : 35 €HT/m²

Il précise que ces tarifs s'appliqueront à toutes nouvelles délibérations de vente.

Il est proposé au bureau communautaire :

- **d'adopter les tarifs des parcs d'activités présentés ci-dessus,**
- **d'autoriser le président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.**

Le Bureau Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 056-200066785-20251210-B_2025_047-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Le président
Monsieur Jean-Luc BLEHER

